



FSU du Val-de-Marne

Bulletin n° 119
Décembre 2018

« Sans qu'il en coûte un euro de plus aux employeurs » ...

E. Macron, 10/12/2018

Fédération Syndicale Unitaire du 94

EPA, SNASUB, SNEP, SNEPAP, SNES, SNESup, SNETAP, SNICS, SNPES-PJJ,
SNPIEN, SNUAS-FP, SNUITER, SNUEP, SNUipp, SNUUPDEN



Edito

Le mouvement des gilets jaunes est dans la tête de chacun d'entre nous, et avec lui les questions que nous nous posons : comment un mouvement réussit-il à obtenir, au moins en apparence, des reculs du gouvernement, alors qu'il met moins de monde dans la rue que nous n'avons été capable de le faire, par exemple contre la réforme du code du travail ? La violence des manifestations serait-elle un gage de « gagne » ?

Mais qu'ont effectivement obtenu les gilets jaunes ?

Car au-delà du gel (mais jusqu'à quand ?) de la taxe sur les carburants, les annonces du Président de la République ne nous satisfont pas et sont inquiétantes pour le salariat et pour la Fonction Publique. Les quelques 11 milliards d'euros ne seront pas pris aux plus riches, mais seront financés par le budget de l'Etat. Ce financement se fera au détriment du développement des services publics, et de la protection sociale avec des exonérations de cotisations supplémentaires. La récurrence du « sans impôts ni charges » du discours du Président montre à quel point ce gouvernement continue dans sa logique néolibérale.

Rien sur l'ISF avec un argument réfuté par Thomas Picketty selon lequel l'ISF ferait partir les plus riches et détruirait l'investissement dans l'économie. En revanche, réforme de l'Etat, de l'allocation chômage et des retraites sont au rendez-vous. Rien non plus sur le mouvement lycéen, pas un mot du Président sur les violences commises sur certains d'entre eux.

L'opération d'enfumage sur le SMIC n'a pas réussi : très vite nous avons compris qu'il ne s'agissait pas d'augmenter le SMIC de 100 euros. En effet, le chiffre annoncé comprend la hausse légale du SMIC au premier janvier (pour compenser l'inflation) et le versement anticipé de la prime d'activité que ne touchent pas tous les salariés au SMIC.

Dans cette période, notre responsabilité syndicale est de mettre en avant nos revendications : développer le service public qui est un modèle pour un développement juste et durable, revoir le système fiscal pour le rendre plus juste (est-il par ailleurs juste que le taux maximum d'imposition sur les salaires et revenus soit de 50% alors qu'il est de 30% pour les dividendes et intérêts ?)

Pour finir sur une note positive en cette fin d'année, un grand merci à tous, militants et adhérents, qui, par leur implication dans les élections professionnelles, ont permis à la FSU94 de retrouver la première place au Comité Technique Départemental de l'Education Nationale !

■ Catherine Anglesio

Droits d'inscription des étudiant.es extracommunautaires VERS UNE HAUSSE GENERALISEE

Le premier ministre vient d'annoncer une augmentation (plus de 1500%) des droits d'inscription pour les étrangers n'appartenant pas à la communauté européenne. Ils passeraient de 170 à 2770 € en licence et de 243 à 3770€ en master.

Dès cette annonce le Snesup-FSU a clairement participé à l'organisation de la protestation. Cela a amené la Conférence des Présidents d'Université à regretter publiquement l'absence de concertation et à demander la suspension de la mesure. Le Président de l'UPEC a, quant à lui, demandé au gouvernement "de reconsidérer la hausse ».

Il faut savoir que les 324 000 étudiant.e.s étranger.e.s inscrit.e.s en 2016-17 représentent 15% des effectifs en France et que 81% d'entre eux viennent de pays hors UE. La hausse des droits d'inscription aboutira à tourner le dos aux étudiant.e.s étranger.e.s les moins riches, qui le plus souvent viennent d'Afrique. Si l'accueil des étudiant.e.s étranger.e.s coûte chaque année 3 milliards d'euros par an, il rapporte 4,65 milliards d'euros à la France.

Avec cette mesure on veut anticiper une augmentation généralisée à tous les étudiants des droits d'inscription, comme d'ailleurs le recommande la Cour des Comptes pour combler les baisses de dotations de l'État.

On veut nous imposer le modèle anglo-américain, fortement inégalitaire, très coûteux et peu soucieux de mixité sociale, incompatible avec nos valeurs républicaines. On veut réduire l'enseignement supérieur à une marchandise accessible aux plus fortuné.e.s ou engager les étudiant.e.s dans la spirale de l'endettement !

Actuellement, la France n'investit pas suffisamment dans l'enseignement supérieur et la recherche. Notre pays en a pourtant les ressources. Il suffirait, par exemple, au cours des 10 prochaines années, de transférer progressivement jusqu'à 70% du Crédit Impôt Recherche pour recruter les 60 000 personnels et respecter l'engagement de consacrer 2% du PIB à l'enseignement supérieur.

■ Jean Amar



La colère et les revendications des retraité.e.s restent !

La colère et la mobilisation des retraité.e.s sont confirmées par le mouvement social actuel, dans lequel ils sont souvent impliqués.

Les retraité.e.s avec le Groupe des 9 (syndicats dont la FSU et associations) sont présents depuis 2014 sur le terrain pour protester contre notamment la hausse de la CSG de 25 %, la poursuite du gel des pensions en 2018 et la sous-indexation pour 2019 et 2020. Le 15 mars 2018, ils étaient 200 000 dans la rue.

Ils sont aussi vigilants à l'égard de la réforme des retraites : il n'est pas question de transformer le droit à retraite, contrepartie de cotisations payées tout au long de la vie active, en une allocation sociale dépendant du bon vouloir d'un quelconque gouvernement.

Le Président Macron vient de déclarer qu'il ressent la colère du « retraité modeste qui ne s'en sort pas » ... sans préciser qu'il est grandement responsable de cette situation. Le 10 décembre il a annoncé que seraient exonérés de hausse de CSG celles et ceux ayant une pension inférieure à 2000 €. Cela ne concernera pas les plus petites pensions qui sont déjà exonérées de toute CSG. Les retraité.e.s exigent toujours la suppression de la hausse de la CSG pour tous les retraité.e.s et l'indexation de toutes les pensions sur l'évolution des salaires.

Les revendications des retraité.e.s restent plus que jamais d'actualité pour l'augmentation du pouvoir d'achat, l'indexation des pensions sur les salaires,

la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par la sécurité sociale dans la branche maladie, le renforcement des services publics, particulièrement dans le secteur de la santé, ... ce qui nécessite un renforcement des cotisations sociales et non une baisse comme vient de l'annoncer Macron.

Le Groupe des 9 proteste aussi contre le mépris du gouvernement qui refuse depuis plus d'un an de les recevoir et ce en dépit de multiples relances. Il s'insurge contre l'attitude de ce gouvernement vis à vis des revendications des 17 millions de retraité.e.s dont il ne tient pas compte et avec lesquels il refuse de discuter.

Les retraité.e.s restent mobilisés :

☞ Ils ont rappelé haut et fort leurs revendications à Paris le 18 décembre, devant le ministère des Finances à Bercy.

☞ Ils ont demandé aux députés LREM d'interpeller le président du groupe parlementaire LREM pour qu'il reçoive leurs représentants.

☞ Ils lanceront en janvier prochain une opération : « étrennes de riches, étrennes de retraités » comparant les mesures prises par le gouvernement qui frappent les retraités et celles qui bénéficient aux privilégiés de ce pays.

■ Jean Amar



SITUATION CHAOTIQUE dans le 2nd degré

Des effectifs pléthoriques et un déficit des moyens alloués.

C'est la situation emblématique d'un établissement comme le collège Albert Camus, le Plessis Trévisé, où plus de 3/4 des enseignants étaient en grève le 11 septembre, avec le soutien des parents en gardant les élèves à la maison, pour dénoncer des effectifs très chargés (jusqu'à 30 élèves en sixième) le non remplacement de l'assistante sociale, et la non réaffectation d'une CPE au détriment de la stabilité des équipes.

Dans les lycées, on déplore des effectifs beaucoup trop lourds, notamment dans des classes difficiles, comme les STMG, et les seconde, la non création de postes d'enseignants et la suppression d'autres postes.

Au lycée de Cachan les personnels ont fait grève massivement, les 6 et 14 septembre contre la suppression d'une première STMG supprimée début juillet, ce qui entraînait des effectifs de 35 élèves au lieu des 24 demandés, et contre la suppression d'un poste de secrétariat.

Au lycée Guillaume Apollinaire de Thiais, les enseignants ont fait 2 journées de grève les 6 et 13 septembre, soutenus par les élèves, pour obtenir le retour des secondes à 24 élèves et des STMG à 24 élèves.

Une majorité des enseignants, CPE et AED du lycée Jean Macé de Vitry a fait une semaine de grève du 5 au 12 octobre avec le soutien des élèves. Elle faisait suite à l'injonction de la Direction Académique d'inscrire de nouveaux élèves en terminale STMG alors que les effectifs étaient déjà de 30 élèves dans un lycée classé zone sensible et de prévention violence. Ce maximum, jamais atteint, est inacceptable d'un point de vue pédagogique et intenable au regard des locaux.

Une dégradation de l'organisation des établissements

Au lycée Christophe Colomb de Sucy la rentrée n'a pas pu avoir lieu normalement et a été reportée en raison des emplois du temps incohérents et impossibles à mettre en œuvre. L'équipe éducative a pointé des « dysfonctionnements » plus profonds et réclamé « le départ du proviseur adjoint, ainsi qu'une équipe de

direction compétente ».

Dans trois collèges du 94, les cours n'ont pas eu lieu durant des semaines avec des parents mobilisés aux côtés des enseignants pour obtenir un adjoint de Direction. Cette carence avait de graves conséquences sur le fonctionnement des établissements qui ont vu la multiplication des incivilités, le manque d'encadrement, les difficultés à gérer correctement et dans les temps tous les problèmes inhérents à la vie d'un établissement scolaire. Le collège Albert Kron, au Kremlin Bicêtre, a fini par obtenir une faisant fonction de principale adjointe. Au collège Chérioux de Vitry le poste d'adjoint a finalement été pourvu. Au collège Jean Perrin du Kremlin Bicêtre la demande n'a pas malheureusement pas été entendue et seul un poste d'AED a été créé.

Des expérimentations malheureuses en collèges

Au collège Roland Garros à Villeneuve Saint Georges et au collège Rosa Parks à Gentilly des cours de 1h30 sont mis en place. Les élèves ont du mal à rester concentrés sur des séquences aussi longues et les emplois du temps sont incompréhensibles. Ils changent tout le temps et l'EPS ne peut pas s'y retrouver. Les équipes enseignantes rejettent cette organisation mais les directions restent sourdes à leurs revendications.

Des lycées sinistrés

La situation est toujours préoccupante au lycée Georges Brassens de Villeneuve-le-Roi. Ce lycée avait déjà été le lieu d'un accident lié à l'amiante durant l'année scolaire 2017-2018 entraînant la fermeture de plusieurs salles. Cet établissement a été touché par un incendie le 29 septembre 2018 suivi d'infiltrations d'eau. Or les murs et les plafonds de ce lycée sont amiantés et les collègues ont craint que des morceaux du flochage ne tombent, entraînant des émissions de fibres d'amiante que personne ne pourrait éviter. Dès le 3 octobre, avant la réouverture du bâtiment, le CHSCTA (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail Académique) a écrit au préfet et au Recteur en copie pour les saisir de ce danger. Le 4 octobre, une

partie des enseignant.es de l'établissement a choisi de se mettre en droit de retrait. Mais le Recteur a envoyé (mais seulement à une partie des collègues en droit de retrait !), des injonctions de reprise du travail en s'appuyant sur des mesures d'amiante dans l'air effectuées par le Conseil Régional. Le CHSCTA et le SNES-FSU Créteil contestent cette décision, demandent que le droit de retrait des collègues soit reconnu car le sentiment de se sentir en danger dans ce bâtiment est plus que légitime. Il est impératif que Le CHSCTA soit réuni et qu'une enquête conjointe soit menée. Depuis la rentrée des vacances de Toussaint, les cours du lycée sont assurés dans des préfabriqués afin d'effectuer les travaux nécessaires.

Le lycée Branly de Créteil a fait la Une de l'actualité après le braquage d'une enseignante la veille des vacances de Toussaint. Cet établissement s'était déjà mobilisé l'an dernier au moment de la perte d'un poste de CPE. Le 12 novembre 2018, il a été bloqué par les personnels d'éducation, les parents d'élèves et les élèves. Ils disent NON à la réforme du lycée, à la suppression progressive des CIO (Centres d'Information et d'Orientation), aux conditions de travail dégradées, à l'absence d'infirmière depuis la rentrée, à la perte d'un poste de CPE à temps plein et d'un poste de documentaliste, au nombre insuffisant d'assistants d'éducation au regard de la configuration du lycée, au délabrement des locaux (fuites d'eau importantes, moisissures, mauvaise isolation, chauffage défectueux)...

Réforme des lycées, catastrophe annoncée

Contre la réforme des lycées, plusieurs lycées du Val-de-Marne sont bloqués depuis début décembre. La situation est scandaleuse au lycée Romain Roland à Ivry, où les enseignants et parents d'élèves se mobilisent contre la garde à vue prolongée (36 heures !) et la plainte déposée par la proviseure contre des lycéens pour un graffiti.

Se sont mobilisés entre autres : le lycée Pablo Picasso de Fontenay sous Bois, le lycée de Cachan, le lycée Guillaume Apollinaire de Thiais, le lycée Christophe Colomb de Sucy, le lycée Louis Armand de Nogent, les lycées Louise Michel, Langevin Wallon et Max Dormoy de Champigny, le lycée Saint-Exupéry de Créteil, le lycée Darius Milhaud au Kremlin Bicêtre.

Le SNES-FSU dit NON à la réforme du lycée qui implique :

☞ la diminution des heures de cours : dans la voie professionnelle, une centaine d'heures perdues en enseignement général; dans la voie générale et technologique, deux à trois heures perdues par élève de la seconde à la terminale.

☞ la suppression d'au moins 2 900 postes.

☞ la mise en concurrence renforcée des établissements par le biais de la répartition des spécialités.

☞ la fin du diplôme national avec l'instauration du contrôle continu (40%) pour le bac, et sa dévalorisation en assujettissant sa reconnaissance à la réputation de l'établissement.

☞ de nouveaux programmes sans concertation comme l'ont noté les membres démissionnaires du CSP (conseil supérieur des programmes).

☞ une nouvelle organisation sans visibilité et à marche forcée : ainsi les familles et les élèves sont amenés à faire des choix d'orientation sans connaissance des spécialités des établissements et des structures mises en place. De même, les élèves de seconde vont devoir passer des épreuves anticipées de français en 2020 qu'ils n'auront pas pu préparer en deux ans comme le voudrait le programme.

☞ des heures supplémentaires obligatoires et le recours massif aux contractuels pour compenser les suppressions de postes.

☞ la « mixité » des parcours au lycée professionnel entraînera un regroupement dans une même classe d'élèves en formation initiale et en apprentissage. Or leur cursus obéit à une organisation, à des rythmes et à des exigences très différents.

☞ la persistance des inégalités territoriales : le lycée le mieux doté de Seine-Saint-Denis restera toujours moins bien doté que le dernier établissement parisien.

Suppression des CIO et mobilisation des PsyEN

Enfin, le SNES-FSU continue à dire NON à la suppression progressive des CIO (Centres d'Information et d'Orientation) : les heures d'orientation ne seront pas assurées par un personnel qualifié.

■ Isabelle Truffinet